

NÉONICOTINOÏDES

Conséquences attendues pour les producteurs

Elise Frioud

Trois néonicotinoïdes seront interdits en Suisse dès 2019 avec des conséquences pour les cultures. Les betteraviers sont concernés.

L'Union européenne (UE) et la Suisse ont décidé d'interdire trois néonicotinoïdes, des produits phytosanitaires jugés dangereux pour les abeilles, à toutes les cultures en plein champ. Cette mesure a été annoncée vendredi 27 avril dernier.

L'avenir de la clothianidine, de l'imidaclopride et du thiaméthoxame était en suspens depuis 2013, après une première évaluation négative de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, a rappelé l'Agence télégraphique suisse (ATS). Depuis, des restrictions d'usage étaient imposées pour ces trois substances. Le moratoire partiel s'appliquait aux cultures qui attirent les abeilles (comme le maïs, le colza ou le tournesol) sauf quelques exceptions.

L'agence européenne a confirmé son opinion fin février tandis que l'interdiction était validée par l'UE à fin avril. Celle-ci s'appliquera désormais à toutes les cultures en plein champ. Les cultures en serres font exception.

La Suisse a emboîté le pas de l'UE en interdisant l'utilisation de ces trois substances en plein champ. Cette décision prendra effet le 1^{er} janvier 2019 a annoncé l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Betteraviers inquiets

Les cultivateurs suisses sont diversement concernés par cette mesure. Principaux touchés, les betteraviers. Basile Cornamusaz, responsable de l'antenne romande du Centre betteravier suisse (CBS), indique en effet que les répercussions sur la culture seront



Les betteraviers ne pourront plus utiliser l'imidaclopride pour l'enrobage des semences mais la branche teste déjà des alternatives avec d'autres insecticides.

AGRI

assez importantes puisque le Gaucho (imidaclopride) sera interdit pour l'enrobage des semences.

«Ce produit permettait une lutte ciblée contre les insectes qui s'attaquent à la graine ou aux feuilles. Il offrait notamment une protection de neuf à dix semaines contre les insectes volants comme l'altise ou le puceron», explique-t-il. Sans possibilité de traiter les semences, les producteurs devront avoir recours à la pulvérisation d'un insecticide à spectre plus large. «Le Gaucho a fait son apparition dans les années nonante. Cette interdiction sonne un peu comme un retour en arrière pour les producteurs», commente Basile Cornamusaz.

Cette décision vient mettre une pression supplémentaire sur les surfaces en diminution depuis quelques années. Point rassurant, il existe des alternatives aux néonicotinoïdes pour l'enrobage des semences. Le CBS a mené des essais dont les premiers résultats montrent une relativement bonne efficacité contre les insectes terribles et un peuplement suffi-

sant de la culture, sans effet systémique toutefois. «D'un point de vue agronomique, il reste difficile de comprendre cette décision. La betterave ne fleurit pas et très peu de cultures fleuries sont mises en terre après elle. Cette interdiction met pourtant toute la branche au défi», regrette Basile Cornamusaz.

Adapter les pratiques

Outre les betteraviers, les producteurs de céréales sont également concernés. Les produits Cruiser et Smaragd seront interdits. Les cultivateurs ont eu le temps de s'adapter puisque ces produits étaient sous moratoire. «Dans le colza, on a noté une augmentation des demandes de traitement au champ, mais cela reste gérable», explique Pierre-Yves Perrin, directeur de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC). Des adaptations de la manière de travailler, par exemple en semant l'orge plus tard pour éviter le problème de la jaunisse nanaïenne sont une autre piste pour pallier l'interdiction des produits phytosanitaires.

Les producteurs de pommes de terre sont quant à eux concernés par l'interdiction du thiaméthoxame (par exemple Actara) contre le doryphore. «Nous avons pour le moment de bons produits alternatifs pour lutter contre ce ravageur», indique Christa Kunzger de l'Union suisse des producteurs de pommes de terre. En revanche, l'interdiction d'enrobage des semences de betteraves sucrières et des céréales sera problématique pour les cultivateurs par rapport au ver fil de fer.

En ce qui concerne les maraîchers, le thiaméthoxame et l'imidaclopride ne pourront plus être utilisés pour le traitement de semences, indique Markus Waber, de l'Union maraîchère suisse.

Votre avis

L'interdiction de ces produits vous semble-t-elle suffisante pour favoriser les pollinisateurs?

Votre réponse
journal@agrihebdo.ch
Fax 021 613 06 40

MÉTÉO DES PRÉS

Défaire le mythe tenace de l'acidose en pâture

L'herbe pâturée est une ration complète pour la vache. L'une est faite pour l'autre, qui plus est à des coûts discount.

Apporter des concentrés énergétiques peut causer de l'acidose, d'autres fourrages de la paresse, des concentrés protéiques surcharger l'animal et l'environnement. Le principal facteur limitant est l'ingestion.

Il existe des recettes pour créer une ration totale mélangée (voir le tableau). Ces valeurs sont très proches des teneurs d'une herbe pâturée: niveau énergétique, NDF, PAI. Même si ponctuellement il peut y avoir des inadaptations, par exemple au début d'été avec un excès de matière azotée, le bovin est physiologiquement construit pour l'herbe pâturée.

Des cas exceptionnels

L'acidose revient parfois comme un risque cité en pâture intégrale. Pourtant, des cas mesurés avec un pH ruminal de <5,8 pendant plus de trois heures, sont exceptionnels. Certes, on peut mesurer des diminutions de pH: celles-ci sont plus perceptibles en pâture tournante qu'en pâture continue sur gazon court, car les vaches y ingèrent plus en peu de temps. Elles sont plus mesurables le premier jour dans un nouveau parc que le dernier, ou avec de l'herbe à 30 centimètres de hauteur qu'à

15 centimètres, car elles ingèrent plus et du meilleur. Elles sont plus marquées le soir que le matin, car le sucre est synthétisé durant la journée, et davantage au printemps qu'en été, car la photosynthèse y est plus performante. Mais ces diminutions restent dans la zone de confort de l'animal. Sinon, cela fait longtemps que les vaches allaitantes et les autres ruminants ne pourraient plus sortir.

L'herbe n'est pas source de problème

L'explication de vaches qui se détraquent en pâture provient de la distribution de concentrés énergétiques. Au-delà du premier kilo, la réaction d'acidification ruminale est mesurable. En pâture, la complémentation avec un concentré énergétique doit donc être ciblée: maintenir l'état corporel des animaux, compenser des excédents de matière azotée, servir de produit d'appel pour la traite, amortir les variations d'ingestion dues aux conditions de pâture, soutenir le niveau de production laitière. Pour ce dernier point, le gain reste modeste en pâture intégrale: de nombreux essais font ressortir une efficacité d'environ un kilo de lait pour un kilo de concentré, donc avec une rentabilité discutable.

L'herbe n'est pas source de problème pour les vaches: le vrai défi en pâture est plutôt d'en assurer une ingestion élevée et régulière tout au long de la saison.

PIERRE AEBY, GRANGENEUVE

Des recettes pour créer une ration totale mélangée

		RTM - médianes recommandées	Herbe pâturée
Teneur en MS	en %	35 à 45	15 à 18
NEL	MJ NEL/kg MS	6,2 à 6,5	6,2 à 6,8
PAIE / PAIN	g/kg MS	100 à 110	105
MA	g/kg MS	150 à 170	150 à 200
CB	g/kg MS	180 à 200	180 à 200
NDF	en %	> 30	35-40
Sucres	en %	7 à 8	5 à 20
Amidon	en %	20 à 25	3

Comparaison entre valeurs cibles d'une ration totale mélangée (diverses sources) pour une vache laitière en production et teneurs moyennes d'une herbe pâturée.

PUBLICITÉ

UN SECOURS RAPIDE

EPSO Top
9,6% Mg · 13% S

EPSO Microtop
9% Mg · 12,4% S · 0,9% B · 1% Mn

Pour en savoir plus : www.kali-gmbh.com
Kali AG · agro@kali.ch
Une société du Groupe K+S

Brève

Vers 100% de soja issu d'une production responsable

A l'assemblée générale de l'association du Réseau suisse pour le soja, les membres ont convenu d'utiliser exclusivement du soja provenant à 100% d'une production considérée comme responsable par le réseau dans les rations pour les animaux de rente. Deux ans après la création de l'association, les membres du Réseau suisse pour le soja ont décidé de faire passer à 100% le taux de soja issu d'une production responsable. Ce taux s'élevait déjà à 96% en 2017. Aujourd'hui, des labels comme IP-Suisse, Coop Naturafarm et AQ-Viande Suisse demandent que les animaux soient nourris avec du soja certifié et issu d'une production responsable. L'interprofession du lait veut elle aussi utiliser exclusivement du soja issu d'une production responsable pour nourrir le bétail laitier à l'avenir. Issu d'une production responsable signifie que le soja est cultivé sans OGM et selon les normes reconnues par le Réseau suisse pour le soja. La troisième assemblée du Réseau pour le soja s'est tenue chez UFA à Biblis pour célébrer le 60^e anniversaire du fabricant de mélanges industriels. Le réseau a accueilli Emmi, Kündig et Meliofeed parmi ses nouveaux membres. Il regroupe ainsi 29 organisations du secteur agricole et alimentaire. Comme le veut l'usage, le président sortant Bernhard Kammer (Migros) a passé le témoin au nouveau président Martin Rufer (Union suisse des paysans) élu à cette fonction pour deux ans.

SP